



Vente de véhicule avec controle technique ko

Par **Sergio_old**, le **21/06/2007 à 23:09**

Bonjour,rrrnJe ne désire pas faire les frais nécessaires sur mon véhicule pour que celui-ci passe le controle technique avec succès.rnPuis-je le vendre ou le ceder à titre gratuit à un bricoleur contre décharge ou avec un controle technique KO ?

Par **Jurigaby**, le **23/06/2007 à 03:39**

Bonjour.rrrnIl me semble que l'obligation de controle technique n'existe pas en cas de donation du véhicule.rrrnMaintenant, si vous le vendez, vous avez l'obligation de le faire. Vous ne pourrez vous en dispenser par une simple décharge.